



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT VAE

Public concerné, prérequis

- ⇒ Toute personne ayant exercé pendant 1 an une ou plusieurs activités en rapport avec le diplôme demandé.
- ⇒ Etre titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par l'organisme certificateur.
- ⇒ Savoir lire et écrire (français)
- ⇒ Savoir utiliser un logiciel de traitement de texte
- ⇒ Savoir utiliser internet : effectuer des recherches documentaires
- ⇒ Utiliser une boîte mails

Présentation générale

Les différentes étapes de l'accompagnement VAE par la MFR de Saint Sauveur Lendelin suit la charte de l'Etat qui définit les étapes de l'accompagnement :

Etude de faisabilité du projet VAE :

1. Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification dans son projet professionnel et personnel.

↳ Questions à se poser avant d'entreprendre la démarche VAE :

↳ Préciser son projet professionnel

↳ Identifier l'institution délivrant le diplôme ou titre visé

↳ Choisir l'institution qui délivre le diplôme ou certificat visé pour obtenir auprès d'elle les conditions de recevabilité des candidatures, le type de dossier à présenter, la procédure à suivre, les modalités d'évaluation et de validation de l'expérience et les pièces à fournir dans le dossier.

Aide à l'élaboration du dossier de validation

2. Un retour sur son parcours

Il est demandé de faire un inventaire de ses expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles.

3. Un entretien d'analyse descriptives de ses activités :

Les questions de l'accompagnateur permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de ses activités et des procédures mises en œuvre.

4. Une assistance à la description écrite de ses activités : le candidat doit présenter par écrit dans son dossier les activités décrites oralement.

A ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation.

Cette étape s'effectue en séances individuelles et à distance.

Aide à la préparation des entretiens avec le jury

5. Une préparation de votre entretien avec le jury :

L'accompagnateur expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront être posées au regard de l'expérience. Il prépare à la présentation orale et au développement de certains points de la dire expérience.

	<p>6. Et / ou, le cas échéant : Une préparation à une mise en situation professionnelle ; l'accompagnateur présente les conditions de cette mise en situation professionnelle. Notamment, les moyens matériels qui seront mis à votre disposition ainsi que les critères d'évaluation.</p> <p>7. En cas de validation partielle, un suivi post est inclus dans la prestation d'accompagnement afin de déterminer les options possibles pour terminer le processus de VAE dans les délais impartis.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer à la validation des acquis de l'expérience professionnelle, personnelle, bénévole et militante des candidats en vue de se professionnaliser et d'obtenir une promotion ou une reconnaissance sociale au sein de sa structure. ● Accompagner le candidat à repérer les situations d'expériences pertinentes au regard du diplôme visé. ● Construire les nécessaires à la mise en mots de ses expériences ● Permettre au candidat d'analyser ses expériences.
Contenu et méthodes	<p>Le contenu de la prestation d'accompagnement des candidats VAE a été précisé par le décret 2014-1354 du 12 novembre 2014. L'accompagnement, qui doit être réaliser en fonction des besoins du candidats, doit comprendre un module de base composé d'une aide méthodologique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ A la description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée. ◆ A la formation de son dossier de formation ◆ A la préparation de l'entretien avec le jury ◆ A la préparation, le cas échéant, de la mise en situation professionnelle
Durée et dates	<p>Le calendrier d'accompagnement est personnalisé en fonction du candidat. La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des besoins spécifiques du candidat (repérage de compétences, aide à la rédaction, préparation de l'entretien...) • Du statut du candidat (salarié, demandeur d'emploi...) • Du niveau du diplôme visé • Du financement
Lieu et accessibilité	 <p>Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : corinne.courapied@mfr.asso.fr</p>
Tarif	<p>Un devis est établi avant le début de l'action qui précise le coût de l'accompagnement. Ce document est visé par le candidat ainsi que l'organisme accompagnateur. Possibilité de prise en charge par les OPCO, CPF...</p>
Responsable de l'action	<p>Delphine LEGOFF, accompagnatrice VAE : delphine.legoff@mfr.asso.fr</p>
Suivi de l'action	<p>Un planning prévisionnel est établi en accord avec le stagiaire. Chaque stagiaire ainsi que l'accompagnatrice signent une fiche d'émargement. Une attestation de présence est transmise à l'employeur et remise au stagiaire, à sa demande.</p>
Evaluation de l'action	<p>Un document d'évaluation à chaud est soumis lors du dernier entretien</p>